



## Enquête sur l'écrasement du vol MH17 : Que les coupables soient identifiés et jugés

Par [Oscar Fortin](#)

Mondialisation.ca, 24 août 2014

[Humanisme](#)

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

Analyses: [Ukraine](#)

Nous nous souvenons tous de cette tragédie de l'écrasement de l'avion malaisien MH17 où 298 personnes perdirent la vie. Il se trouvait alors dans l'espace aérien ukrainien sous la responsabilité de la Tour de contrôle du secteur.

Une tragédie qui fut aussitôt considérée par les États-Unis, l'OTAN et l'Ukraine comme un attentat et condamnée de ce fait par ces derniers. Selon les rumeurs, amplement alimentées par les pays concernés, l'avion aurait été abattu par un missile sol-air en provenance du territoire ukrainien sous le contrôle des miliciens fédéralistes, appelés les prorusses pour leurs liens culturels et leurs racines russes. D'ailleurs, les débris de l'avion se retrouvèrent comme par hasard dans le secteur sud-est d'Ukraine, sous le contrôle des miliciens ukrainiens fédéralistes. Il n'en fallait pas plus pour que la machine à rumeurs se mette en marche et que les potentiels coupables soient pointés du doigt comme s'ils en étaient les véritables responsables. Les miliciens fédéralistes et la Russie de Poutine devinrent donc la cible de ces accusateurs. Coupables de ce crime horrible, ils devraient en payer le prix.

Une cassette audio, tout ce qu'il y a de plus convaincant, a été présentée le jour même de l'écrasement comme preuve irréfutable de la responsabilité directe des miliciens fédéralistes. On y entendait la voix d'un milicien qui annonçait qu'ils venaient d'abattre un avion.

Il n'en fallut pas plus pour que les professionnels de l'analyse de bandes audio [scrutent de plus près cette bande](#). Ils y détectèrent rapidement qu'il s'agissait d'un montage et plus que tout que cette même bande audio avait été créée presque une journée avant l'écrasement de l'avion MH17. De quoi couper le souffle à ceux qui s'en prévalaient pour accuser les miliciens fédéralistes et du même coup la Russie et Poutine de ce crime horrible.

Tout ne s'arrête pas là. Des [cartes satellites](#) de la trajectoire du vol MH17, présentées par la Russie, indiquent clairement que la trajectoire de l'avion a été modifiée et que cette modification la faisait passer juste au-dessus de la zone de combat. Pas surprenant que ce changement de trajectoire soulève la question du pourquoi? Seules les conversations entre la Tour de contrôle et l'équipage de l'avion pourront apporter des réponses à cette question. Jusqu'à ce jour, ces enregistrements [ont été saisis](#) par le gouvernement de Kiev et ne peuvent être analysés par l'ensemble des experts responsables de l'enquête.

S'ajoute aux précédents constats, il y a [cette autre analyse](#), résultant de l'observation des débris de l'avion, que ce dernier ait pu être atteint par les tirs des avions de chasse qui le

suivaient à quelques kilomètres. Cette hypothèse rejoindrait le supposé aveu d'un des pilotes de ces avions de chasse à l'effet qu'il aurait abattu lui-même l'avion ukrainien. Encore là, seule l'analyse balistique de ces marques de projectiles, laissées sur les débris, permettra de répondre à ces questions.

À ces questions s'ajoutent évidemment les [dix questions](#) que le gouvernement de Russie a adressées directement au gouvernement de Kiev.

Devant ces accusations et ces rumeurs venant de part et d'autre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été saisi de cette question pour qu'une commission d'experts internationaux et indépendants soit créée pour faire toute la lumière sur l'écrasement de l'avion MH17.

Le 21 juillet, exactement 4 jours après l'écrasement, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote à l'unanimité la [résolution 2166 sur le vol MH 17](#).

De cette résolution ressort que tous veulent une enquête indépendante et transparente sous le regard vigilant de l'OACI, elle demande aux divers belligérants de collaborer de manière à faciliter l'accès le plus sécuritaire possible des experts internationaux sur les lieux de l'écrasement de l'avion. Elle réclame la plus grande collaboration de tous les intervenants pour que tous les documents et pièces de nature à éclairer ce qui s'est passé soient transmis à cette commission d'experts. Elle veut que les coupables soient identifiés et soumis à la justice internationale et qu'ils paient pour ce crime horrible. Elle demande également que le Conseil de sécurité soit régulièrement informé du déroulement de l'enquête.

Les suites à cette résolution des Nations Unies

1. Le gouvernement de Kiev confie l'enquête aux Pays bas, un allié traditionnel de l'Occident. Cette décision survient un jour après l'adoption du CS des Nations Unies suggérant que cette enquête soit coordonnée par l'OACI.
- 2 KIEV [poursuit ses attaques](#) sur le territoire Sud-est couvrant la partie du site où se trouvent les débris de l'avion. Cette situation a pour effet de retarder l'enquête.
3. Les miliciens fédéralistes ont [remis les deux boîtes noires](#) de l'avion aux autorités malaisiennes et ont facilité l'accès aux corps des victimes de l'écrasement.
4. Les autorités de Kiev n'ont pas encore dédouané les enregistrements des conversations entre le contrôleur de la Tour de contrôle et l'équipage de l'avion BH17. Elles les [ont saisies tous](#) dès les premiers jours.
5. Le 18 août dernier, le représentant de la Russie au Conseil de sécurité des N.U. [a accusé](#) le gouvernement de Kiev de refuser de livrer au monde entier tous les enregistrements des communications de ses contrôleurs du trafic aérien avant et après la catastrophe. Ce qui est vrai et qui empêche de faire une vraie enquête internationale.

Il ne fait pas de doute que les enquêteurs sont soumis à d'énormes pressions, d'autant plus si c'est l'Occident qui est à l'origine de cette tragédie. Pour le moment la Russie et l'OACI sont là pour s'assurer que toutes les questions soulevées à ce jour soient traitées comme elles se doivent.

[Un premier rapport est attendu](#) pour la fin août. Il donnera le ton du degré d'indépendance et de transparence de la part de ceux qui assument la responsabilité d'en assurer la

coordination.

Les points qui peuvent déjà faire l'objet d'une confirmation ou d'une négation dans ce premier rapport sont :

1. Le détournement de la trajectoire de l'avion
2. La présence près du vol MH17 d'un ou de deux chasseurs de l'armée ukrainienne
3. La présence sur les débris de l'avion MH17 de perforations qui ne peuvent s'expliquer que par des tirs autres que ceux des missiles.
4. Que les preuves de la bande audio correspondent à un montage ou pas.
5. Que les aveux du contrôleur espagnol sont crédibles ou pas.
6. Que l'aveu d'un des pilotes des avions de chasse disant avoir abattu l'avion MH17 est sans fondement ou demeure sous enquête.
7. Que les dispositions de la résolution 2166 du CS sont respectées par tous les intervenants impliqués directement ou indirectement à la recherche de la vérité et des coupables.
8. Que l'OACI ainsi que tous les membres qui participent à l'enquête ont accès à la totalité des documents nécessaires pour mener à bien cette dernière de façon indépendante et transparente.

[Une dernière information](#) révèle que La Hollande, La Belgique, L'Australie et l'Ukraine ont signé, il y a 10 jours, un « Accord de Non-Divulgence », qui interdit à ces pays de divulguer les résultats de l'enquête concernant le MH17 et leur donne un droit de veto les uns sur les autres.

Il nous faut attendre, pour le moment, ce premier rapport et souhaiter qu'il jette un peu plus de lumière sur les causes de ce triste drame et permette de dissiper dès maintenant les rumeurs qui s'avèrent sans fondement.

Que les coupables soient identifiés et jugés.

Oscar Fortin

Québec, le 22 août 2014

La source originale de cet article est [Humanisme](#)

Copyright © [Oscar Fortin](#), [Humanisme](#), 2014

---

Articles Par : [Oscar Fortin](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)